



Politique d'engagement

Gestion FÉRIQUE

En vigueur le 1er juin 2026

Table des matières

Contexte	3
Objectifs de la politique	3
Champ d'application.....	3
Fondements et attentes en matière d'engagement.....	4
Approches d'engagement	4
Suivi et mesure de progression.....	8
Reddition de comptes et communication	9
Mise à jour.....	9

Contexte

La présente politique encadre les efforts d'engagement de Gestion FÉRIQUE dans l'exercice de sa mission : « Accélérer l'autonomie financière des professionnels en génie du Québec. »

L'engagement constitue un pilier stratégique de l'investissement responsable, complémentaire à l'intégration des facteurs ESG et à l'exercice des droits de vote par procuration, tels que définis dans la Politique d'investissement responsable de Gestion FÉRIQUE (Politique IR), à laquelle la présente politique est subordonnée et doit être lue conjointement.

En favorisant les intérêts financiers à long terme de leurs bénéficiaires, les démarches d'engagement sont cohérentes avec le devoir fiduciaire des investisseurs institutionnels. Gestion FÉRIQUE privilégie l'engagement et le dialogue avant le désinvestissement, considérant que l'accompagnement des entreprises vers de meilleures pratiques ESG crée davantage de valeur à long terme qu'une cession systématique des titres.

Objectifs de la politique

La présente politique vise à :

- Définir un cadre clair et souple pour mener des engagements ciblés, matériels et traçables auprès des émetteurs et des parties prenantes;
- Préciser les approches, le processus, les outils et les mécanismes d'escalade régissant les efforts d'engagement;
- Encadrer les mandats confiés aux tiers spécialisés (firme spécialisée dans l'engagement, gestionnaires externes);
- Assurer une reddition de comptes transparente envers le Comité de surveillance des placements (CSP), le Conseil d'administration et les clients des Fonds FÉRIQUE.

Les fondements philosophiques, la description de l'offre des Fonds FÉRIQUE, l'ambition climatique et les priorités ESG (environnement, social, gouvernance) ainsi que le rôle et responsabilités des intervenants et la gestion des conflits d'intérêts sont définis dans la Politique IR et s'appliquent intégralement à la présente politique sans qu'il soit nécessaire de les reproduire.

Champ d'application

La présente politique s'applique à l'ensemble des Fonds FÉRIQUE à l'exception des Fonds non ESG (voir description de l'offre des Fonds FÉRIQUE dans la politique IR) et couvre toutes les activités d'engagement menées par Gestion FÉRIQUE, que ce soit directement ou par l'entremise de tiers mandatés.

Les titres de marché monétaire, les unités d'OPC de tiers et les fonds négociés en bourse (FNB) ne sont pas assujettis aux efforts d'engagement de Gestion FÉRIQUE, conformément à la Politique IR.

En cas de conflit entre la présente politique et la Politique IR, la disposition la plus restrictive prévaut.

Fondements et attentes en matière d'engagement

Philosophie d'engagement

En tant qu'investisseur responsable à long terme, Gestion FÉRIQUE est convaincue qu'un engagement efficace contribue à générer des changements positifs qui bénéficient à l'ensemble de ses parties prenantes. Principalement par l'entremise des mandats confiés à des tiers, nous dialoguons avec les sociétés en portefeuille, les gestionnaires de fonds, les organismes réglementaires, les fournisseurs de services et les autres acteurs de l'écosystème financier sur un large éventail de sujets stratégiques, financiers, environnementaux, sociaux et de gouvernance, dans le but d'atténuer les risques et de saisir les occasions. La démarche d'engagement est intégrée aux activités des gestionnaires de portefeuille externes. Afin d'accroître la concentration et l'efficacité de cette démarche, Gestion FÉRIQUE participe également à des initiatives d'engagement collaboratif.

Attentes envers les parties prenantes

Afin que la démarche d'engagement porte fruit, il est primordial que l'ensemble des parties prenantes, qu'il s'agisse des entreprises en portefeuille, des gestionnaires de portefeuille, des gouvernements ou des fournisseurs de services, fassent preuve d'ouverture au dialogue et démontrent une intentionnalité dans leur démarche vers l'adoption de pratiques plus durables. Nous attendons d'elles qu'elles manifestent, au fil des échanges, une compréhension approfondie des enjeux et qu'elles intègrent progressivement les meilleures pratiques en matière de gestion des risques et des impacts. De manière générale, nos demandes et nos objectifs s'articulent autour de quatre axes :

1. Améliorer la transparence et la qualité des informations divulguées en matière de durabilité;
2. Atténuer les risques et saisir les occasions offertes en lien avec les facteurs ESG;
3. Réduire les impacts négatifs et amplifier les impacts positifs sur l'ensemble des parties prenantes;
4. Contribuer à des marchés des capitaux plus durables.

Approches d'engagement

Gestion FÉRIQUE recourt à trois approches complémentaires pour faire de l'engagement auprès des diverses parties prenantes :

Fournisseur spécialisé externe

Gestion FÉRIQUE délègue la majorité de ses efforts d'engagement à des firmes externes qui agissent à titre de représentant de plusieurs investisseurs institutionnels. Cette approche permet à Gestion FÉRIQUE de bénéficier d'une expertise pointue et d'un poids collectif accru auprès des émetteurs, tout en optimisant ses ressources internes.

Gestionnaires de portefeuille

Gestion FÉRIQUE s'appuie sur l'expertise en engagement des gestionnaires de portefeuille externes sur les titres qu'ils acquièrent en son nom dans les différents portefeuilles selon l'objectif du Fonds et le mandat qui est confié aux gestionnaires. Lorsqu'elle le juge pertinent, Gestion FÉRIQUE peut leur fixer des objectifs d'intendance spécifiques en lien avec ses priorités ESG ou ses ambitions, notamment en matière de carboneutralité.

Engagement interne direct ou collaboratif

Gestion FÉRIQUE se réserve la capacité d'intervenir directement dans des occasions ciblées, notamment en réponse à des invitations de collaboration (PRI Clearinghouse), à des enjeux systémiques touchant des positions importantes en portefeuille, ou lorsqu'un enjeu thématique prioritaire le justifie selon les ressources disponibles. Afin d'accroître la concentration et l'efficacité de la démarche d'engagement, Gestion FÉRIQUE participe principalement à des initiatives d'engagement collaboratif. Gestion FÉRIQUE peut rejoindre des engagements par l'entremise des PRI, de ses fournisseurs de service, ou d'autres réseaux pertinents (Voir les affiliations de Gestion FÉRIQUE dans la politique IR). De plus, nous collaborons avec d'autres gestionnaires d'actifs et propriétaires d'actifs poursuivant des objectifs d'engagement similaires.

Gestion FÉRIQUE utilise l'engagement comme levier d'influence pour améliorer les pratiques ESG et contribuer au bon fonctionnement des marchés financiers. L'engagement se déploie à trois niveaux :

- **Engagement auprès des entreprises**

Gestion FÉRIQUE dialogue avec les entreprises détenues en portefeuille, actions et titres de revenu fixe, afin d'améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance. Les interventions peuvent prendre plusieurs formes, notamment :

- des communications avec les dirigeants ou les administrateurs (appels, lettres, rencontres);
- le dépôt ou le co-dépôt de propositions d'actionnaires;
- la participation à des initiatives collectives d'engagement

- **Engagement par l'entremise des gestionnaires et sous-gestionnaires de portefeuille**

Gestion FÉRIQUE fixe des attentes en matière d'engagement auprès des entreprises à ses gestionnaires et sous-gestionnaires, notamment en lien avec l'ambition d'atteindre la carboneutralité au niveau des actifs sous gestion (voir la sous-section *Ambition climatique* de la section *Priorités* de la présente politique).

- **Engagement auprès des autorités publiques et des instances réglementaires**

Gestion FÉRIQUE participe, directement ou par l'entremise de partenaires spécialisés, aux consultations sur les politiques publiques et aux initiatives visant l'amélioration des cadres réglementaires et normatifs en lien avec l'investissement responsable et le développement durable.

Encadrement des tiers et partenaires

Æquo

Gestion FÉRIQUE mandate Æquo pour mener la majorité de ses efforts d'engagement auprès des émetteurs cotés et des décideurs publiques sur le marché canadien. Gestion FÉRIQUE revoit annuellement le programme d'engagement d'Æquo pour s'assurer de l'alignement avec la politique d'engagement de Gestion FÉRIQUE. De plus, nous participons à des rencontres avec Æquo pour suivre l'évolution des engagements et évaluer le travail de ce dernier. Æquo génère des rapports d'activité détaillés sur une base trimestrielle et annuelle.

GIR – Groupe Investissement Responsable

Le GIR fournit à Gestion FÉRIQUE des services-conseils en exercice des droits de vote par procuration et assure l'exécution technique du vote lors des assemblées générales des entreprises (AGE) en portefeuille. Il agit selon les directives de la Politique de droits de vote de Gestion FÉRIQUE. Dans le

cadre du processus d'escalade (voir section plus loin dans la politique), les décisions de vote peuvent être modifiés afin d'exercer une pression sur des entreprises afin de les amener à changer leur façon de faire. La politique et les rapports de vote par procuration sont disponibles sur le site Web de Gestion FÉRIQUE, sous la rubrique « Droits de vote ».

Gestionnaires de portefeuille externes

Les pratiques d'engagement des gestionnaires externes font l'objet d'une évaluation ESG lors de l'embauche, lors des revues diligentes et annuellement lors d'un questionnaire annuel sur les pratiques d'investissement responsable afin de s'assurer que les pratiques des gestionnaires répondent aux exigences du mandat confié.

De plus, des exigences d'engagements sont intégrées dans les mandats de gestion confiés aux gestionnaires externes à l'exception des mandats sur les titres de marché monétaire, les unités d'OPC de tiers et les fonds négociés en bourse (FNB).

Gestion FÉRIQUE procède également à l'analyse des titres en portefeuille et discute des placements potentiellement controversés.

Lorsque des faiblesses ou des enjeux sont décelés, Gestion FÉRIQUE fait de l'engagement auprès du gestionnaire afin de l'encourager à adopter les meilleures pratiques.

Les gestionnaires produisent des rapports d'activité sur leur activité d'engagement selon leur politique mis en place.

Initiatives internes ou collaboratives

Gestion FÉRIQUE participe ou soutient les initiatives collaboratives suivantes :

- Æquo – Plateforme mutualisée d'engagement québécoise;
- Climate Action 100+ – Initiative mondiale d'engagement climatique auprès des plus grands émetteurs de GES;
- AIR (Association pour l'investissement responsable) – Représentation de l'industrie IR canadienne;
- PRI Clearinghouse – Plateforme collaborative de propositions d'engagement entre pairs signataires.

Avant d'adhérer à une nouvelle initiative, Gestion FÉRIQUE évalue soigneusement les conséquences et les responsabilités associées à la participation, notamment le risque réputationnel pour elle-même et ses clients. Gestion FÉRIQUE s'est dotée de lignes directrices permettant d'évaluer au cas par cas les collaborations les mieux adaptées à ses valeurs et à ses cibles d'engagement. Avant de s'engager dans une collaboration proposée par un tiers, Gestion FÉRIQUE évalue notamment : la compréhension de l'enjeu, les intérêts des initiateurs, la réputation des collaborateurs, l'impact potentiel sur l'image de Gestion FÉRIQUE et de ses clients, le risque juridique, et le niveau d'effort requis.

Mécanisme d'escalade

Gestion FÉRIQUE adopte une approche d'escalade progressive et structurée, alignée sur le cadre PRI *Active Ownership 2.0*. L'escalade est déclenchée lorsque le dialogue initial n'a pas permis d'observer des progrès suffisants de la part de l'émetteur sur un enjeu ESG matériel. Les paliers s'appliquent lorsqu'il est jugé nécessaire. Plusieurs paliers peuvent être activés simultanément selon le contexte.

Palier	Type d'action auprès de l'entreprise visée	Description
1	Dialogue privé	<ul style="list-style-type: none"> Réunions bilatérales avec la direction et/ou le Conseil d'administration (CA); échanges de correspondance avec la direction; participation aux appels d'engagement
2	Correspondance formelle avec les membres du Conseil d'administration	<p>Lettre formelle signée au CA signalant les lacunes précises et les attentes.</p> <p>Exemples non exhaustifs d'attentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Adoption de cible de réduction d'émissions carbone compatible avec la science; Reddition de compte via un rapport aligné sur les normes de durabilité IFRS 1 et 2; Engagement formel envers le respect des droits de la personne
3	Propositions d'actionnaire	Dépôt ou soutien d'une proposition d'actionnaire avec exigences alignés sur la Politique des Fonds FÉRIQUE régissant l'exercice des droits de vote par procuration
4	Vote en opposition aux recommandations du CA lors de l'assemblée générale de l'entreprise	<p>Vote contre :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'élection de membres du CA; le vote consultatif sur la rémunération « say-on-pay »; ou contre certaines résolutions lors de l'AGA.
5	Engagement collaboratif / coalition	<p>Participation formalisée à des initiatives collaboratives ciblées tel que :</p> <ul style="list-style-type: none"> Climate Action 100+; PRI Clearinghouse
6	Déclarations publiques	Publication d'une déclaration sur les intentions de vote ou les attentes envers l'émetteur avant l'AGA.
7	Désinvestissement ciblé	<p>La vente des positions dans les Fonds FÉRIQUE concernés constitue une mesure de dernier recours, mise en œuvre après un engagement pluriannuel jugé infructueux.</p> <p>Cette décision sera recommandée par la Vice-présidence, Gestion des placements, approuvée par le Président et chef de la direction et sera rapportée au CSP suivant la décision.</p>

Suivi et mesure de progression

Afin d'améliorer l'impact et le taux de succès des démarches d'engagement, Gestion FÉRIQUE mesure et surveille la progression de ses engagements ainsi que ceux effectués par des fournisseurs externes et les gestionnaires externes exigés dans les politiques de placement en suivant les jalons pour les engagements. Les engagements sont généralement regroupés en trois piliers :

- **Engagement sur une entreprise à titre d'information** : vise à améliorer la compréhension d'un enjeu particulier au sein des sociétés ou à recueillir de l'information sur un cas précis.
- **Engagement sur une entreprise pour le changement** : vise à établir un objectif spécifique assorti d'un échéancier déterminé, tout en favorisant le changement au sein de la société.
- **Engagement en matière de politiques publiques et de collaboration** : vise à améliorer l'environnement général des marchés (financiers) ainsi que le niveau de performance en matière de durabilité dans des secteurs, marchés et zones géographiques particuliers.

Jalons d'engagement

Pour suivre la progression des engagements pour le changement auprès d'une entreprise, Gestion FÉRIQUE utilise un système de jalons. Chaque jalon représente une réalisation et une étape vers l'atteinte d'un objectif. La progression des jalons s'établit généralement comme suit :

- **Progression** : Un indicateur est atteint sur l'ensemble des indicateurs de l'objectif
- **Neutre** : Il n'y a pas de changement dans les indicateurs
- **Objectif atteint** : L'ensemble des indicateurs de l'objectif sont atteints
- **Régression** : Un indicateur précédemment atteint ne l'est plus

L'engagement vise à créer de la valeur pour la société, ses actionnaires et la collectivité. Chaque engagement débute avec une ou des cibles clairement définies en collaboration avec nos partenaires d'affaire ou groupes de collaboration. La Vice-Présidence, Gestion des placements assure le suivi de chaque engagement afin de veiller à ce que les jalons soient franchis dans des délais raisonnables selon l'objectif défini.

Si une entreprise n'est pas disposée à progresser dans la démarche d'engagement, l'engagement peut être clôturé sans succès. Si l'engagement demeure actif, les mesures d'escalade peuvent être envisagées (voir section à ce sujet).

Il ne sera pas toujours possible d'établir un lien de causalité direct entre nos activités d'engagement et l'amélioration du profil de durabilité d'une société. Même lorsqu'un changement survient, il peut ne pas découler directement de nos efforts d'engagement. Notre priorité demeure néanmoins d'obtenir le changement souhaité, indépendamment de l'attribution de ce changement.

Reddition de comptes et communication

Gestion FÉRIQUE reconnaît l'importance d'une reddition de comptes transparente de ses activités d'engagement :

- Des rapports détaillés des activités d'engagements sont remis au Comité de surveillance des placements sur une base régulière;
- Un rapport d'activités sur l'engagement est rendu disponible annuellement aux clients sur le site Web dans « l'État des lieux ».

Mise à jour

La présente politique est révisée tous les trois (3) ans ou plus fréquemment si nécessaire.

Date de création	25 mai 2026
Date de la dernière révision	25 mai 2026
Date de mise en vigueur	1er juin 2026
Version	1.0